

RAPPORT N° 04/5-45
au Conseil Municipal

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

PROJET

Conformément aux Articles L. 332-6 et R. 332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer, peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leur parcelle, l'emprise nécessaire à la création, à l'élargissement ou au redressement desdites voies.

Je vous demande donc :

- de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants concernant les parcelles mentionnées en annexe ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant ;
- de m'autoriser également à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE MAIRE



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 04/5-45
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 12 novembre 2004

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/5-45 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Aménagement du Territoire ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Député-Maire à signer les actes d'acquisition, dans la limite de 10 % de la superficie des terrains faisant l'objet d'un permis de construire mentionnés en annexe, concernés par la création, l'élargissement ou le redressement de voies publiques et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 2

Dispense le Député-Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le, **19 NOV. 2004**



René-Paul VICTORIA

ANNEXE AU RAPPORT N° 04/5-45

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

Références cadastrales	Situations	Propriétaires
IN 185	Route Jules Raydelle 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. DAMBREVILLE Janick
BD 1023 - 1024	58, Chemin Lory les Hauts 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme DORSAMY Marie Milène
HH 232	10, Chemin des Grenadiers 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme LALLEMAND Ketty
AE 500	92, Rue Mal Leclerc 97400 SAINT-DENIS	ETS IA RAVATE
HM 178	87, Rue du Moulin à Vent 97400 SAINT-DENIS	M. BOYER Jean Bernard
BZ 408	6bis, Route des Eucalyptus 97417 LA MONTAGNE	M. BELDA David Jean David
HX 104	Chemin Forestier La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme VIRACOUNDIN Antoinette
CR 263	Chemin du Piton 97400 SAINT-DENIS	M. PAYET Jean Bernard
EX 158	32, Chemin des Fougères 97400 SAINT-DENIS	M. FIGUIN Jean Daniel
IM 29	Chemin Bougainvillées 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. LEOCADIE Lucien Joseph
CI 127	Route Antide Boyer 97417 LA MONTAGNE	M.Mme NAXOS Jacques Jean René & Marina
DK 28	Allée des Saphirs 97400 SAINT-DENIS	M. HAULKHORY Devanand
HN 645	21, Rue des Jacinthes 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. DIJOUX Jean Jacques
IR 302 - 303	10 A, Chemin du Plateau 97490 SAINTE-CLOTILDE	Melle SOUNDROM Isabelle
HZ 120	Chemin Canal Domenjod 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. POTA Jean Luc
CV 359	Route de Bois de Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. MAITRE Bernard
HN 403 - 404	32, Chemin Ylang Ylang 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. ANELLI Pascal
BZ 1276	20, Route des Eucalyptus 97417 LA MONTAGNE	M. DEJEAN Léon
CV 23	11, Chemin des Benjoin - Bois de Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	M.Mme FLOSI Maximilien
AP 205	6, Rue du Butor 97400 SAINT-DENIS	M. CALIXTE Jean Marc

ANNEXE AU RAPPORT N° 04/5-45

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES
(SUITE)**

Références cadastrales	Situations	Propriétaires
AN 526	1, Rue Ruisseau des Noir 97490 SAINT-DENIS	SCI CONTINENTAL
HC 32	64, Chemin Frette 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme COLLET Marie Gilberte
IA 273	51, Chemin des Thuyas – La Bretagne 97490 SAINTE CLOTILDE	M. LEBON Didier René Pierre
BK 223	2, Chemin des Ecoliers 97400 SAINT-DENIS	M. GRONDIN Pierre
IL 286	Chemin Bois Rouge	M. ANDY Serge
IE 306	63, Chemin du Milieu 97490 SAINTE-CLOTILDE	M.Mme SAVIGNAN Jean Bernard
IN 45 – 46	105, Route Jules Reydellet 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. THOMAS Aristide
IB 36	1, Chemin Fontbrune 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme TSIMARIVO Marie Dany
BD 685	5, Impasse des Serins 97490 SAINTE-CLOTILDE	SARL GOLD SERIGNAN
BH 23	123, Chemin Tessan 97490 SAINTE-CLOTILDE	SCCV Violette et François
CV 200 – CV 351	154, Rte du Piton Bois de Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme KLENKLE Jeanne Innocente
BD 1034	Rue de l'Ancienne Poste 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. JOHARANE Alain
DE 38	57, Allée des Topazes 97400 SAINT-DENIS	SCI RESIDENCE BELLEPIERRE
IB 72	21, Chemin Breton 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme TECHER Nadine
BZ 797 – BZ 798	16, Chemin de la Météo 97400 SAINT-DENIS	M. PLANTE Dominique
AS 567 - 568	98-100b, Rue Monthyon 97400 SAINT-DENIS	SC IMMOBILIER 52

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 12/11/2004
En annexe à la Délibération N° 0415-45

LE MAIRE


